



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2025-1313 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études d'avant-projet et d'études préparatoires relatifs à diverses infrastructures municipales, parcs et espaces verts*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 508;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 562;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 juillet 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate